



298 rue des Gasteries
44150 Saint GEREON
09 63 58 65 07
06 73 05 53 60

SIRET : 515 075 679 00016
APE : 6209Z
Numéro et date d'agrément :
Référence bancaire : 15749 36003 00012053601 61

Attestation fiscale pour l'année 2009

Nom client
Adresse du client
CP - Ville

Nature des prestations :
Durée totale annuelle des interventions¹ :h
Code identifiant le salarié intervenant :....

Modalités de paiement et montants :
CESU pré-financé :
Autres :

Montant total des prestations effectivement acquittées ouvrant droit à la réduction ou le crédit d'impôts² :€*

Date : / /

Signature

*** Pour bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôt de 50%, veuillez reporter ce montant dans la case DB ou DF selon votre cas (page 4, section 7) : "sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile" de votre déclaration de revenus 2009.**

1. Le client doit conserver à fin de contrôle, les factures remises par le prestataire de services qui précisent les dates et durées des interventions.
2. La partie pré-financée par l'employeur du CESU est exonérée d'impôt. Seule la partie autofinancée par le bénéficiaire du CESU ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 199 sexdecies du code général des impôts (cf. article L7233-7 du code du travail). La distinction des montants sera portée sur l'attestation émise par l'employeur à son salarié bénéficiaire en vue de la déclaration fiscale annuelle.